



Comité des arts visuels

Composition

Nicole Frascadore, responsable politique

Manon Labelle

Véronik Lebeau

Carmen Neault

Gilles Therrien

Mandat

Le Comité des arts visuels est sous la responsabilité d'un membre du Conseil d'administration. Il conseille l'Association sur le choix et la tenue d'activités ou d'évènements culturels ou artistiques en arts visuels au niveau national. Le Comité peut également, sur demande, conseiller ou soutenir l'organisation ou la réalisation d'activités en arts visuels au niveau régional. Il se réunit au moins trois fois par année. Le Comité doit :

- a) produire annuellement un plan d'action précisant les activités ou évènements prévus pour l'année ou pour la durée du mandat ainsi qu'un échéancier de leur réalisation dans le respect du cadre financier alloué ;
- b) produire des avis sur toute question soumise par l'une ou l'autre des instances politiques de l'APRFAE ;
- c) produire un rapport détaillé pour chacune des activités incluant la participation, le déroulement et le bilan financier ;
- d) produire un rapport annuel des activités réalisées ;
- e) suggérer des thématiques ou projets au Conseil d'administration ;
- f) disposer de tout mandat qui leur est confié par le Conseil d'administration ou le Comité exécutif.